

Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 juin 2022

Conseillers en exercice	43
Présents	31
Représentés	10
Absents	2

Votes	
Pour	41
Contre	/
Abstention	/

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, HABI Hacène (jusqu'à 21h20), BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie (jusqu'à 21h25), DESROCHES Damien, JUHEL Françoise, DESPRES Catherine, LUC Nadine (jusqu'à 20h55), AOUMMIS Hassan, GUILLAUME Didier, ESSONE MENGUE Terence, HUTIN Sébastien.

Étaient représenté-e-s :

M FONDENEIGE Matthias	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M CHIRANE El Arbi	mandat à Mme HACHE Bénédicte
M. OMRANE Alain	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. Kristian BOLLE-DALLIAH
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme LANTERNIER Lucie (à partir 21h25)	mandat à M DESROCHES Damien
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande (jusqu'à 21h25)	mandat à Mme LANTERNIER Lucie
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme LUC Nadine (à partir 20h55)	mandat à M. GUILLAUME Didier

Étaient absents : Mmes LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, M HABI Hacène (à partir de 21h20), Mme MARTIN Mélissande (à partir de 21h25)

Secrétaire de séance : M. DESROCHES

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

01 JUIL 2022

de la publication le

01 JUIL 2022

OBJET

Adhésion à l'association Plante & Cité pour l'année 2022

Adhésion à l'association Plante & Cité pour l'année 2022

Plante & Cité est un organisme national d'études et d'expérimentations. Ce centre technique assure le transfert des connaissances scientifiques vers les professionnels des espaces verts, des entreprises et des collectivités territoriales.

Ses missions consistent notamment à :

- Organiser des programmes d'études et d'expérimentations sur des sujets décidés en commun et qui correspondent aux attentes des gestionnaires d'espaces verts ;
- Animer des expérimentations conduites en réseau avec des collectivités territoriales, des entreprises partenaires et les instituts techniques et scientifiques ;
- Réaliser la veille technique, le transfert et la mutualisation de connaissances scientifiques et techniques vers les collectivités territoriales et entreprises adhérentes.

Plante & Cité est une association loi 1901 créée à Angers en 2006, dans le cadre du pôle de compétitivité Végépolys. L'association est présidée par la ville d'Angers. La ville de Versailles et l'entreprise de paysage Lequertier assurent respectivement la première et la seconde vice-présidence. L'association comportait 641 adhérents en 2021.

Plante & Cité mène ses missions autour de 6 thèmes de recherche et d'expérimentation :

- Agronomie, sols urbains et conduite des végétaux ;
- Protection Biologique Intégrée et gestion de la flore spontanée ;
- Choix des végétaux et innovation végétale ;
- Économie et management ;
- Écologie et biodiversité ;
- Végétal, paysage et urbanisme : approches intégrées.

LE CONSEIL,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'engagement de la ville dans le développement de la nature en ville,

Considérant que les thèmes de recherche et expérimentation de l'association rejoignent les axes de travail de la commune dans cette politique autour du végétal en ville,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} - La commune adhère à l'association Plante & Cité pour un montant annuel de 825€.

Article 2 - Autorise le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'adhésion de la ville à cette association.

Article 3 - Dit que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 22 juin 2022

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

